

Communication de Monsieur Michel Vicq



Séance du 3 mai 2013



Plaidoyer pour notre patrimoine de proximité

Evoquer le patrimoine est aujourd'hui une démarche placée sous l'éclairage de la mode. « Le mot est beau, il sonne bien, il sent bon, il mobilise les émotions et fait battre les veines. »

Derrière la raideur de son P de majesté qui honore la propriété et qui lui confère la respectabilité et l'autorité des grands, se dissimulent pourtant des rondeurs et une familiarité de bon aloi qui s'appelle la tradition, la simplicité, les marques familiales, valeurs devenues trop discrètes à une époque qui veut aller vite.

Image matérielle et forte de l'héritage, le patrimoine de proximité, arrondi par les ans, incarne dans son symbole le présent lié au passé. Il est l'ami de nos communes minutes, car il contient les reflets de la vie d'un peuple.

On est en droit d'avoir une vision strictement romantique du patrimoine. Mais cela n'interdit pas de prêter à ce dernier des vertus pédagogiques, pour nous aider à organiser notre jugement sur la manière générale de l'art de vivre.

Le patrimoine, considéré comme un héritage commun, doit être regardé comme une richesse, comme une présence réelle du passé, ne serait-ce que par la prodigieuse diversité qui le caractérise et le distingue.

Essayer de comprendre le patrimoine, c'est prendre le plaisir de démêler un écheveau où interviennent des facteurs naturels et humains qui ont tous une exceptionnelle variété d'expressions.

Le patrimoine, c'est l'image de l'histoire des hommes poussés par la nécessité ou par le rêve avec leurs bagages, leurs connaissances, leurs croyances, leurs superstitions, leurs sciences, leurs techniques. C'est le riche creuset des générations venues féconder un territoire de leur savoir-faire, de leur intelligence, de leur fierté, dans le souci d'affirmer leur statut, leurs professions, leur rang et de démontrer que l'utile et le beau, ont, comme par instinct, toujours fait bon ménage.

Le patrimoine est donc le témoin de la continuité dans la vie et dans la création, le reflet d'échanges et de connaissances à travers lesquelles il nous revient de construire l'avenir. Sa richesse fait qu'il est notre mémoire.

Passerelle entre les hommes, il est le témoin parlant de ce qui a été et qui nous a conduits à ce que nous sommes. L'aimer, c'est percevoir sous le silence, les palpitations, les dialogues du passé et les murmures des siècles.

Entre les lieux, les êtres et les époques s'établissent des correspondances secrètes. Des âmes sont sœurs sans le savoir. Mais la culture s'exerce dans la durée. Il faut être fier d'avoir hérité de ce que le passé nous livre.

D'ailleurs, il n'y a nul besoin de connaître pour être touché. Une ruine est toujours riche d'une histoire, car même figée dans sa modestie, elle raconte, elle rappelle, elle relie. Avec elle et grâce à elle, le passé se prolonge dans le présent.

Sans le patrimoine, la lumière est morte. Or le fondement de toute vie, c'est la lumière.

Le patrimoine, c'est aussi ce qui reste après la disparition de celui qui en a eu la charge. Bien sûr, il peut revêtir les aspects les plus divers. En effet, même si le bâtiment apparaît comme l'archétype du patrimoine, celui-ci peut s'exprimer sous d'autres visages plus discrets, plus confidentiels, plus intimes.

Dans un vieux pays comme la France, le territoire a été aménagé par une multitude d'hommes et de femmes pour leur confort, leurs besoins, leur défense, leurs envies sous la forme d'ouvrages où perce leur talents.

C'est pourquoi il ne cesse de susciter la curiosité, le respect, la réflexion. Sous ses enveloppes différentes, il offre des aspects culturels et esthétiques qui soulignent son attrait et font de lui l'expression d'une mémoire où se rejoignent dans la sensibilité, dans la foi, l'éclat d'une nation, l'œuvre d'une collectivité, l'audace et le génie d'une entreprise, la notoriété d'une famille, les vertus d'une personne. Chacun peut ainsi y découvrir un peu de lui-même et y rattacher son appartenance.

Qu'il soit civil ou militaire, laïc ou religieux, qu'il s'appelle château, manoir, ouvrage d'art mais aussi églises, chapelles, oratoires, lavoirs, calvaires, croix de chemins, moulins, fermes, pigeonniers, écluses, statues, mobiliers divers, il se situe dans l'espace et dans le temps pour former une richesse culturelle. C'est elle qui retiendra notre attention.

Historique et prise de conscience

La prise de conscience de l'existence du patrimoine – c'est-à-dire la naissance du bien culturel commun – est considérée aujourd'hui comme une évidence.

En réalité, il s'agit d'une conception assez récente, puisqu'elle n'existait pas il y a deux siècles. Elle date, en effet, de la Révolution française.

Avant cette période, rares étaient les témoignages d'attention à l'égard de la chose patrimoniale.

Souverains et grandes familles portaient peu d'empressement à sauver leurs belles demeures de la ruine. On y rencontrait « la figure de l'indifférence criarde ».

Je ne résiste pas à vous citer ces propos de Louis XVI auquel on recommandait la restauration du château de Vincennes : « Etes-vous fou, Monsieur Collet, de proposer quelque cent mille écus de dépenses dans un château qui n'est bon à rien ? ». Plusieurs châteaux historiques étaient même destinés à la vente.

A l'image de pièces d'orfèvrerie exceptionnelles qu'on n'hésitait pas à fondre à la moindre pénurie, les réalisations patrimoniales bâties subissaient le mépris de leurs propriétaires et même un destin funeste lié aux vicissitudes économiques et politiques du royaume. Pourtant, dans cette indifférence généralisée, quelques voix se font entendre et notamment celle du savant Roger de Gaignières qui demande, en 1703, l'institution d'une autorisation avant toute démolition d'un monument. C'est pratiquement l'une des premières initiatives remarquables dans le domaine patrimonial.

Parallèlement, il préconise que soit entrepris un inventaire artistique du pays. L'idée est lumineuse, mais elle ne s'imposera que bien plus tard. Cette préoccupation naissante en faveur de la sauvegarde du patrimoine a surtout gagné en importance dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

« Avec les Lumières et l'idée de progrès, se forme et se développe une attention concrète à la vie historique dont les repères sont les édifices – parfois oeuvres d'art- qu'on ne peut plus laisser dépendre du caprice des possédants » écrit l'historien d'art André Chastel.

Monsieur Quatremère de Quincy, éminent représentant de cette nouvelle politique, le confirme : « Que deviendrait l'histoire des Arts si les édifices dépositaires du génie de chaque siècle, au lieu d'acquérir en vieillissant cette vénération qui doit les rendre sacrés, se trouvaient condamnés à ne paraître qu'un jour pour faire aussitôt place à ceux du lendemain ? ». La déclaration est osée, courageuse, mais sans ambiguïté. Cependant, le terme de patrimoine n'est pas encore utilisé. Et, paradoxalement, cette période ravageuse pour les arts – destruction systématique des œuvres symbolisant l'inégalité et les privilèges – fut salutaire pour le patrimoine. Car, à l'acharnement mis à la destruction des biens, naquit en réaction, un sursaut culturel, une réelle prise de conscience animée et guidée par l'intérêt général.

Un célèbre lorrain, l'abbé Grégoire, se fit, en 1794, l'instigateur d'un rapport sur les destructions opérées par le saccage et sur les moyens de le réprimer. Il inventa le mot de vandalisme : « Je crée ce mot pour tuer la chose » dit-il. Il prône l'attribution au peuple des biens ayant appartenu à l'Eglise et à la Noblesse. L'idée va faire son chemin : « la Nation doit s'approprier le passé ». Une commission chargée de préserver les monuments voit le jour. Présidée par Jean-Baptiste Mathieu, elle préconise de rassembler les œuvres dans les musées pour que l'histoire « puisse consulter, que les arts puissent étudier, que les philosophes puissent observer et que nos yeux puissent aimer à fixer le tout ».

C'est la naissance de la notion moderne de patrimoine. Il devient dès lors un bien inaltérable, précieux, chargé de vertus scientifiques, esthétiques et pédagogiques.

Alors, se constitue à partir du XIX^e siècle, une multitude de sociétés savantes, premières associations de défense du patrimoine dont la Société Polymathique du Morbihan (1826). Elles ouvrent la connaissance des champs les plus divers et s'intéressent au patrimoine dans son acception la plus large. Aristocrates locaux, bourgeois, magistrats, maires, curés, professeurs en sont les actifs et précieux maillons.

Pourtant, le dynamisme et l'efficacité de ces initiatives privées ne reçoivent pas spontanément l'appui des pouvoirs publics qui entendent décider de la qualité des monuments à sauver. Ce sera chose faite en 1830 avec la création au sein du Ministère de l'Intérieur, de l'Inspection générale des Monuments Historiques.

La généreuse armée des sociétés savantes voit ainsi son action publiquement reconnue. Mais, paradoxalement, elle décline pour disparaître sous le Second Empire...et reprendre son élan de plus belle au cours du XX^e siècle, avec notamment la création de la Sauvegarde de l'Art Français (1921), de la

Demeure historique (1924), de la Ligue urbaine et rurale (1924), des Vieilles Maisons familiales (1958), des Maisons Paysannes de France (1964) et de la Fondation du Patrimoine (1996).

Aujourd'hui, aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, sous l'autorité de la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux, c'est 4 000 associations, réparties dans toute la France, qui participent à l'identification, à la protection, à la réhabilitation et à la mise en valeur du patrimoine.

Dès lors, le patrimoine, réalité historique, est devenue réalité sociale et économique.

Les Journées du patrimoine constituent aujourd'hui un indicateur fiable de cette nouvelle situation et marquent, à travers leur succès grandissant, l'attention croissante que les Français portent à leurs biens culturels.

Les territoires du Patrimoine

Natures du Patrimoine

Bien entendu, la notion actuelle du patrimoine recouvre une variété hétérogène d'édifices que l'on peut regrouper sous deux titres :

- le grand patrimoine monumental, constitué de châteaux, cathédrales, ouvrages d'art, puis, peu à peu, par des édifices plus modestes produits par ou pour une élite. Il s'agit là du patrimoine protégé, soit qu'il soit classé (par une commission nationale) ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques (par une commission régionale). Ce grand patrimoine se compose de 42 000 édifices (15 000 classés et 27 000 inscrits). La moitié relève de la propriété privée et bénéficie de l'aide de l'Etat. Il faut y ajouter 99 secteurs sauvegardés mettant en valeur les centres historiques des villes.
- le petit patrimoine, appelé aujourd'hui patrimoine de proximité. On estime à 500 000 le nombre d'édifices qui le composent. Il s'agit d'édifices de vie rurale, naturels, civils, bâtiments communautaires, agricoles, à l'architecture industrielle, d'équipements fluviaux ou commerciaux, mais aussi de constructions vernaculaires, bâties parfois sans architectes, par la force des traditions et qui jalonnent nos provinces. Ils sont tous des facteurs d'identité locale.

Si la majesté du grand patrimoine éloigne quelque peu, la simplicité du patrimoine de proximité qui est d'une appropriation plus facile, constitue la toile de fond du quotidien, car elle n'appartient pas à une élite.

Son intimité physique et matérielle est surtout celle du cœur.

Ce patrimoine de proximité est réduit parfois à des édifices délabrés, en danger mortel et auxquels il faut porter attention, car ils ne bénéficient pas d'une aide comparable à celle du patrimoine classé ou inscrit.

En effet, si l'Etat s'est engagé à protéger le patrimoine classé, il est moins généreux pour le petit patrimoine. Il s'appuie par contre sur les collectivités locales pour en assurer la sauvegarde selon la formule bien connue : « A patrimoine de proximité, gestion de proximité ».

Pour différents qu'ils soient, grand et petit patrimoine ne sont pas à opposer. Et les préoccupations auxquelles ils appellent, leur sont communes. « Leur perte constitue un sacrifice, mais leur conservation suppose des sacrifices. C'est la loi de la sacralité », écrivait André Chastel.

L'amplification du phénomène de patrimonialisation a fait s'agréger à lui de nouveaux objets au gré des mutations de la Société. Car tous sont porteurs de mémoire, donc investis de sens.

La conception d'origine partagée par les contemporains de Mérimée, se limitait à des critères essentiellement esthétiques.

Cette notion réduite et subjective va perdurer assez longtemps. Ainsi, à titre d'exemple, la Tour Eiffel n'a été protégée (classée) qu'en 1964 (construite en 1889). La ténacité d'André Malraux, Ministre de la Culture dans les années 1960, va contribuer à un élargissement de la notion de patrimoine qui mérite d'être protégé.

Dès lors, le champ du patrimoine ne cesse de s'étendre et laisse de plus en plus de place à la double notion de préservation et de mémoire :

- préservation : tout ce qui touche aux vestiges des sociétés rurales, artisanales, industrielles, mais aussi à l'espace urbain, à la sauvegarde des quartiers.
- mémoire : qui peut réunir aussi bien le domaine de George Sand à Nohant que le camp de transit de Drancy.

Ainsi la sauvegarde s'étend aujourd'hui à des domaines contemporains, modernes, tels que miniers, scientifiques, techniques, musicaux, littéraires, cinématographiques, mais aussi aux sites naturels.

Car on assiste, et il faut y applaudir, à une extension spatiale du patrimoine.

Déjà, en 1930, l'évocation de la protection de sites naturels pittoresques était évoquée. Depuis, les choses se sont concrétisées avec la création en 1960 des parcs nationaux, en 1967 des parcs naturels régionaux, en 1975 de la conservation du littoral et en 2000 avec des opérations affectant le patrimoine rural, y compris les zones humides.

La loi de 2002 « Démocratie et proximité » confie aux Conseils Généraux la création des zones naturelles protégées. Cet épanouissement du patrimoine en direction du paysage s'étend naturellement aux objets qui lui sont liés tels que les produits du terroir, les parlers locaux, les fêtes, les coutumes. En s'élargissant, le champ du patrimoine est devenu un « concept nomade » qui s'applique aux réalités les plus diverses. Hélas, cette embolie conduit aujourd'hui vers un abus patrimonial qui amène à s'interroger sur les critères nécessaires de conservation, tant l'extension de la notion de patrimoine est devenue grande.

Cette prise de conscience, cet élan en faveur du patrimoine, a été nécessairement rythmée, dès que l'Etat en a eu le contrôle, par une série de dispositions législatives et réglementaires dont je vous rappelle succinctement l'existence et la progression.

La Législation en vigueur : une progression constante

La prise de conscience collective née de la Révolution selon laquelle les anciens biens immobiliers du pouvoir royal, de la noblesse et de l'Eglise ne devaient pas être détruits mais devenir biens de la nation et incarner des valeurs de référence, était devenue peu à peu une réalité marquée du sceau de l'Etat. Déjà, Napoléon avait demandé à ses préfets des rapports précis sur l'état du patrimoine.

En 1830, cette réflexion a été concrétisée par la création du Service des Monuments historiques. En 1834, Prosper Mérimée en est nommé Inspecteur général.

En 1905, l'adoption de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat attribue la propriété des cathédrales à l'Etat ; les autres édifices du culte sont confiés aux communes.

Puis, le processus juridique s'élargit. Une loi fondamentale du 31 décembre 1913, institue le classement et l'inscription à l'inventaire des monuments historiques. Il s'agit là d'une protection dont l'Etat se porte garant. Elle sera complétée en 1943 par la règle des 500 mètres (aucune intervention n'est possible dans un rayon de 500 m autour d'un bâtiment protégé sans l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

La loi du 2 mai 1930 étend l'autorité de l'Etat à la protection des monuments naturels. Ainsi, la notion de monument en tant que construction humaine, est rejointe par celle des éléments naturels.

La loi du 27 septembre 1941 porte réglementation des fouilles archéologiques qui fonde la légitimité de l'Etat sur des opérations de recherche.

Par la loi du 4 août 1962, André Malraux fait adopter des secteurs sauvegardés. Elle étend la notion et la qualité de patrimoine aux ensembles urbains historiques, sauvant ainsi le cœur des grandes villes, à l'image du quartier du Marais à Paris. L'adoption de la Charte de Venise en 1964, consacre sur le plan international l'évolution constatée en France. « L'humanité, dit le texte, reconnaît les valeurs humaines comme un patrimoine commun, se reconnaît responsable de leur sauvegarde et se doit de les transmettre dans leur richesse et leur authenticité ».

En 1964, André Malraux lance l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. L'opération a pour objet de recenser l'ensemble du patrimoine national, de la cathédrale à la petite cuillère. Comme l'exprime Patrice Beghain : « A côté de la grande route nationale des monuments protégés, l'inventaire nous mène par des chemins de traverse, de scieries en fontaines, de retables en fermes vigneronnes ».

En 1972, 170 Etats adoptent la Convention du Patrimoine mondial culturel. Sont concernés par cette convention 878 éléments les plus significatifs du patrimoine mondial. Trente sites français relèvent de cette convention.

Enfin, la loi du 7 janvier 1983 crée les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP), contraignant au respect de la valeur patrimoniale des villes.

En 1985, on enregistre la création de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La liste du patrimoine mondial reconnaît à ce jour 878 biens « d'une valeur universelle exceptionnelle, dont 679 culturels, 174 naturels et 25 mixtes, dans 145 Etats.

Parmi les biens culturels figurent l'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon, Suisse), la Route de l'Or à Paraty et son paysage (Brésil), les Ruines de Loropénié (Burkina Faso), la Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande (Cap-Vert) ou les monuments historiques du Mont Songsham (Chine) .

Les trois biens mixtes sont le Mont Wutai (Chine), le parc Naturel de Lonjsko Polje – paysage vivant et écosystème de plaine inondable du bassin central de la Save (Croatie) et le paysage culturel Orheiul Vechi (Moldavie).

On voit ici le développement des mesures qui au long du XX^e siècle, ont élargi la notion de protection du patrimoine afin de le mieux encadrer, de le mieux défendre avec l'appui de l'Etat et de ses services, celui des collectivités locales et celui, hautement important, d'organisations privées amoureuses du patrimoine.

Les acteurs

Assurément, le patrimoine se trouve au cœur de nombreuses décisions, d'initiatives, d'interventions, de concertations, d'interrogations, d'évolution. La législation nécessite pour sa mise en œuvre l'intervention de structures, d'acteurs publics et privés aux compétences croisées :

- le Ministère de la Culture
- les Inspecteurs des Monuments historiques
- les Architectes en chef des Monuments historiques, responsables des monuments prestigieux sur lesquels ils ont le monopole de la maîtrise d'ouvrage
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui, outre un rôle de coordination et d'animation, programme les crédits de restauration et induit les nouvelles inscriptions
- le Service régional de l'Inventaire qui centralise l'ensemble des connaissances patrimoniales relevées sur le terrain
- l'Architecte des Bâtiments de France qui dirige le SDAP et fait exécuter les travaux sur les monuments dans chaque département
- les Conseils Généraux – bailleurs de fonds – mais aussi animateurs patrimoniaux
- les communes qui, dans les grandes villes, sont dotées d'un service du patrimoine
- les CAUE, créés en 1977 : ils ont pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture. Leurs interventions auprès des communes ou des particuliers sont extrêmement précieuses et évitent des erreurs fatales.

A côté de ces structures administratives, sont nées, je l'ai dit, des associations désireuses de participer à leur manière, mais très activement, à la sauvegarde du patrimoine et d'accomplir des « miracles discrets ». Elles sont environ 4 000 à la taille, aux responsabilités et aux moyens bien différents.

Huit d'entre elles sont reconnues d'utilité publique. Elles constituent le G8 du patrimoine. Je vous les cite :

- la SPPEF, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France. C'est la plus ancienne ; son rôle est de dénoncer les atteintes au patrimoine et d'intenter des procès aux auteurs. Une de ses dernières victoires est l'annulation du permis de construire d'un stade de foot au pied de la citadelle Vauban de Lille, pourtant classée monument historique.
- Vieilles Maisons Françaises, a pour vocation de réunir les propriétaires de demeures de caractère, afin de fédérer leurs moyens d'action, mais aussi

de faire découvrir le patrimoine à d'autres membres pas nécessairement propriétaires.

- Maisons Paysannes de France, a pour souci d'aider les propriétaires du bâti rural à restaurer leurs biens, dans le respect de l'architecture locale et l'utilisation de matériaux traditionnels par des conseils ou des stages et d'initier le grand public à la découverte du patrimoine rural.
- L'association Remparts, a pour rôle principal l'organisation des chantiers de jeunes bénévoles, encadrés par des animateurs compétents. Son terrain de mission est plutôt dirigé vers les sites nécessitant des dégagements de déblais importants. Sa représentante en Lorraine est Madame Debry à qui l'on doit la sauvegarde de la forteresse de Châtel-sur-Moselle.
- La Demeure Historique, qui fédère des propriétaires de demeures importantes essayant de faire évoluer la législation, en particulier sur les problèmes de successions, ceux liés à la visite du public, à la sécurité des lieux.
- La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret en 1997, a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

Les principales missions de la Fondation du Patrimoine sont de :

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité
- Susciter et organiser des partenariats publics/privé ;
- Participer, le cas échéant, financièrement aux actions de restauration entreprises par les propriétaires privés ou publics ;
- Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois ;

La Fondation du patrimoine dispose de plusieurs aides pour la sauvegarde du petit patrimoine de proximité.

- En direction des propriétaires privés, elle peut attribuer le label fiscal qui permet, sous certaines conditions, de faire bénéficier ces dernières déductions fiscales et d'une subvention complémentaire pour les travaux extérieurs sur les édifices visibles de la voie publique. Une subvention peut également être apportée aux propriétaires non soumis à l'impôt sur le revenu ou acquittant un impôt inférieur à 1 000 euros.
- En direction des porteurs de projets publics et associatifs, la Fondation du Patrimoine peut accorder son soutien à la restauration de bâti ancien, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. La Fondation du Patrimoine peut, dans ce cas, recueillir des dons pour financer un

projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3% pour participation aux frais de gestion).

- Les Journées Juridiques du Patrimoine est une association composée de juristes spécialisés dans le patrimoine et qui travaillent avec les parlementaires pour l'élaboration des textes de loi sur ce sujet ou leurs modification.
- La FNASSEM qui est une fédération de petites associations, souvent locales. Cette fédération rend compte des actions de ces différentes associations.

Ces formations sont souvent consultées par le Ministère de la Culture. Elles ont un rôle de prévention face aux destructeurs.

Ainsi, structures publiques et privées conjuguent leurs efforts à la sauvegarde du patrimoine menacé de toutes parts et en particulier par deux prédateurs singuliers que sont :

- la nature, à travers ses excès, ses colères, ses caprices et contre lesquels les tentatives d'intervention sont souvent difficiles. Que faire contre une tempête comme celle de 1999 ?
- l'homme, dans ses négligences, son désintérêt, son incompetence, ses fanatismes idéologiques, religieux, sa cupidité, son appât du gain et surtout son ignorance. Combien d'élus honnêtes, mais mal conseillés, sont amenés à prendre des décisions dont les conséquences sont dramatiques et même définitives pour le patrimoine. Ceux qui veillent à une bonne application des textes en aidant les élus et les citoyens à s'engager dans la défense du patrimoine, font œuvre publique. Communes, Communautés de Communes, Conseils généraux, Conseils Régionaux, DRAC, parlementaires, Etat ainsi que toutes les associations et fondations citées, sont le tissu sur lequel repose la défense du patrimoine. Car chacun dispose de moyens – financiers, fiscaux – certes limités, mais qui peuvent inciter à la préservation du patrimoine.

Les efforts unis de ces différents acteurs sont en réalité trop méconnus. Pourtant leur intervention obéit à des procédures souvent simples et leurs conseils sont judicieux. Il est un devoir de les rejoindre pour s'informer et agir en pleine concertation, surtout de la part des élus, notamment nationaux.

Mais avant de dresser un bilan et de dégager des cheminements, il faut se poser une question simple.

Faut-il tout conserver du patrimoine ?

L'évolution importante et constante liée à une prise de conscience largement partagée et à laquelle il faut applaudir, pose évidemment une question primordiale : faut-il tout conserver ou que faut-il conserver ? Peut-on refuser nos acquis ? Doit-on muséifier le territoire ? Faut-il détruire sans discernement ? La réponse mérite d'être nuancée.

Prendre position sur l'opportunité de détruire ou de conserver est un débat ancien animé par des intérêts divergents.

L'aspect esthétique, artistique, qualitatif s'impose ; mais au-delà c'est la signification sociale technique et économique qui justifie la sauvegarde. Car ce qui est jugé digne de conservation, se trouve aussi largement influencé par l'époque ou l'esprit du temps.

L'Abbé Grégoire ne disait-il pas, le 31 août 1794 à la Convention : « Les Barbares détestent les sciences et détruisent les monuments et les arts ; les hommes libres les aiment et les conservent ».

Car il y a des traces du passé qui portent en elles un dynamisme et un potentiel pour l'avenir. Face aux frustrations de l'époque, on peut alors considérer le patrimoine comme un témoignage et un refuge qui trouvera son intérêt dans la découverte offerte au tourisme. Ainsi, le caractère culturel d'un bâtiment qui joue un rôle par sa valeur représentative au sein d'une ville est évident, même si d'autres éléments, nés à des époques différentes, vivent dans le même endroit, pourvu que leur juxtaposition soit harmonieuse.

La référence patrimoniale n'est pas exclusivement technique, mais se trouve dans un état d'esprit qui s'appuie sur des caractéristiques de l'existant, un cadre de vie doté d'une mémoire.

La Société doit conserver des repères au-delà des musées. Il ne s'agit pas de s'interroger sur les seuls monuments, mais de considérer l'ensemble de notre mémoire et sa signification.

Bien sûr, tout ce qui est intéressant n'est pas à protéger. L'évolution économique pose la question du devenir de certains éléments architecturaux fonctionnels (usines, mines, etc.) qui ne sont pas tous à maintenir sur pied.

Il va de soi que la conservation d'éléments singuliers, habilement et intelligemment aménagés pour leur donner une enveloppe mais surtout une fonctionnalité nouvelle, doit être une préoccupation permanente des collectivités locales. Agir ainsi, c'est réaliser l'heureux mariage du beau, de la tradition, de l'histoire, de la mémoire avec une vie sociale ou économique moderne : mairie, salle des fêtes, écoles sont parfois installées dans un cadre ancien rénové grâce à

des opérations patrimoniales auxquelles chacun applaudit. Les communes qui s'y sont essayées s'en félicitent et donnent un exemple qui connaît un succès croissant. Pour bien choisir, il faut bien connaître, ce qui implique une forte sensibilisation au patrimoine, en particulier chez les jeunes, chez les élus locaux, dans le monde rural qui est au contact permanent du patrimoine de proximité.

Perspectives

Il est certain que, le devenir du patrimoine répond à un besoin de repères, à une soif de continuité, à une exigence de respect de la diversité culturelle à laquelle sont attachés nos contemporains.

À l'heure du virtuel, le patrimoine est un des domaines les moins contestables ; mais à l'heure de l'anxiété ambiante, il est l'un des plus rassurants.

Selon une récente étude, 75% des Français estiment urgent de s'occuper du patrimoine. Ils considèrent que le patrimoine est de mieux en mieux mis en valeur, soulignent que l'Etat et les collectivités locales interviennent de façon efficace et que ce dernier doit rester le principal artisan de cette réhabilitation.

Le mécénat est encore trop peu connu. Mais son intervention devient de plus en plus populaire. 84% des Français se disent favorables à l'établissement de règles plus strictes pour protéger le patrimoine et souhaitent que davantage d'édifices soient mis en valeur.

Mais, c'est le revers, de ce constat encourageant une majorité de citoyens ne se sent pas prête à agir directement par des dons ou en y consacrant du temps.

La rénovation du patrimoine passe donc nécessairement par une volonté politique affirmée, par une législation flexible, par l'octroi de fonds importants et constants, par la volonté affichée des citoyens à le soutenir.

Là où le patrimoine est exceptionnel, le tissu social et urbain l'accompagne.

La valorisation du patrimoine est un enjeu stratégique qui s'articule autour de trois idées fortes :

1) Garder les traces d'un passé qui parle, qui évoque. Par sa qualité de témoin des évolutions sociales et par la valeur qu'il véhicule, le Patrimoine n'est pas un simple outil de développement local. Il doit devenir un facteur de cohésion sociale pour sauvegarder son identité.

2) Embellir le cadre de vie

La plupart des Français s'avouent sensibles à la présence de témoignages du passé dans leurs lieux de résidence. La valorisation du patrimoine et l'embellissement du cadre de vie peuvent s'accommoder d'ambitions sociales.

Une politique de mise en valeur du patrimoine renforce l'attractivité d'une commune ou d'une ville.

De la même manière, l'entretien des sites ruraux distingués doit être placé au rang des priorités pour préserver leur qualité et assurer leur pérennité.

3) Promouvoir une activité économique

La mise en valeur du patrimoine contient des retombées économiques qui deviennent un enjeu majeur pour les collectivités. Jugé longtemps poste de dépenses, le patrimoine devient créateur de richesses, mais aussi le levier d'une politique de développement en faveur :

- du tourisme
- du maintien et de la formation de spécialistes,
- de l'activité patrimoniale liée aux sites qui peut devenir stimulante pour les secteurs agricoles dès lors que les agriculteurs y sont associés (rééquilibrer les territoires),
- de nouveaux usages pour le devenir et l'épanouissement des hommes,
- des entreprises (emploi). Au-delà de l'émotion culturelle recherchée dans l'aspect historique du patrimoine, c'est aussi le travail des hommes qui lui ont consacré leur vie et leur talent qui est honoré. Ce concept renvoie à l'idée d'héritage, puisqu'il souligne la transmission du savoir faire des générations. Héritières d'une tradition millénaire, les entreprises spécialisées sont dépositaires du passé, de l'œuvre des bâtisseurs. Elles ont le devoir de les porter vers l'avenir.

Certes, les métiers, à travers les matériaux et les méthodes, se sont renouvelés, enrichis. Mais aucun de ces métiers qui travaillent à préserver et à restaurer ne peut se passer de l'art des grands bâtisseurs.

Qu'il soit couvreur, charpentier, maçon, tailleur de pierre, sculpteur, maître verrier, ferronnier, restaurateur de peinture, chaque compagnon accomplit son œuvre avec autant d'émotion que de fierté.

Il ne s'agit pas seulement de conserver pour transmettre, mais aussi de transmettre pour conserver.

Soutenir le patrimoine, c'est donc encourager la vie économique en permettant aux entreprises spécialisées de se développer et de créer des emplois, en même temps que c'est permettre une transmission des savoirs, des techniques, des tours de main, qui ont fait le succès d'hier, autorisent les réussites d'aujourd'hui et qui font que le respect de l'homme dans sa compétence découle de l'œuvre à laquelle il est attaché.

Marqueur de l'identité du territoire, son existence cimenter la population, forge l'identité locale, fait naître un sentiment d'appartenance, élément clé de la citoyenneté et participe à l'aménagement du territoire.

Enfin, il établit des liens entre les générations et consacre les capacités d'adaptation des hommes.

Conclusion en guise de plaidoyer

Il y a dans notre vie une réalité incontournable : nous sommes les héritiers d'un passé muet, souvent meurtri. Eh bien il faut lui redonner visage et parole.

Le patrimoine, c'est cette partie d'histoire où les petits-enfants de nos petits-enfants pourront contempler les piliers bâtis par ceux qui les ont précédés et en remplir leur regard et leur espérance. Ils se souviendront de nous à travers de ce que nous leur laissons. Tenter de sauver le patrimoine, c'est confier les pierres à la mémoire de ceux qui viendront plus tard.

Il ne faut pas avoir le culte absolu du passé, mais plutôt le souci de préserver et de transmettre le beau et le fragile, celui qui participe au développement culturel. Une splendeur ne disparaît pas tant que ceux qui l'aiment vivent encore.

Trop d'ouvrages, marqués du sceau des générations, deviennent des fastes fendillés et meurent dans l'oubli et le délabrement ou disparaissent par la négligence et le refus de leur donner la reconnaissance qu'ils méritent. Il ne faut pas regretter les choses qu'on n'a plus : il faut empêcher qu'elles meurent en repoussant l'odieuse alliance de l'indifférence et de la malveillance.

Défendre notre patrimoine, c'est défendre notre histoire, mais aussi la vie de ceux qui nous méritent.

Toutes les batailles perdues se résument en deux mots : trop tard. Mais il est souvent un peu ou beaucoup trop tard. Eh bien je le dis : il faut avoir la vanité de faire face. La lucidité attend des actes.

On ne s'étonne pas assez du beau que l'on voit tous les jours et on s'étonne trop de ce qu'on voit rarement.

Ce que nous laissons derrière nous a les dimensions de la société qui nous parle, de nos petites gens autant que de nos grandeurs.

La France que nous aimons n'appartient pas seulement aux livres d'histoire, mais surtout à ce patrimoine bâti à chaud et à froid, fait d'intelligence, de volonté, de courage, d'ingéniosité pour la consolidation des siècles. Elle marie le respect de l'héritage à l'audace du sauvetage. La France d'aujourd'hui est faite d'hier et de demain. Le patrimoine a la densité des choses qui ont longtemps

mûri. Il est lourd de tous les savoirs. Il porte en lui une lumière permanente. Il est issu de mains dont les sillons trahissent la rudesse des éléments, l'ardeur à la tâche et dans lesquels on peut lire l'honneur d'une vie de labeur. Et ces sillons donnent la mesure du fabuleux travail qui précède le chef d'œuvre.

Alors, sauver le patrimoine, c'est sauver des reliques blessées, c'est mener le combat de l'action contre l'oubli et celui de la reconnaissance contre le renoncement. Agir est donc un acte de courage au service non pas de l'appétit, mais de la raison. Dans une société qui nage trop souvent en eaux troubles, qui brutalise l'esprit, où nos monuments même les plus discrets sont victimes du complot de nos indifférences, de nos ignorances, de nos intolérances, nous nous devons de conjuguer passé et présent sans faute de concordance.

Dans un temps où on aime se chauffer aux bûches des frivolités, qui glorifie le futile, qui vénère le superficiel, le bruyant et qui a l'étrange propension à produire de la laideur et où le virtuel banalise l'exploit, l'élégance et la beauté ne doivent pas devenir des ennemis. Elles doivent conserver leur place.

Il y a dans la vie, des attachements qui ligotent et qui conduisent à croire à la religion formée par un passé commun. Car, demeurent sur cette terre des certitudes inchangées. N'est-il pas bon de pouvoir retrouver l'endroit où des mains ont travaillé, où des secrets se sont dits, où des rêves sont nés, où l'amour a oublié son nom ?

Certes, des épreuves surgissent dans la défense du patrimoine : elles ne doivent pas être des peines, mais des défis à relever. Le patrimoine est donc un message et un acte d'éducation qui doivent répondre aux exigences de demain.

Le patrimoine est un livre ouvert pour toutes les promesses de vie qui vont grandir. Il ne doit pas subir des marques d'infamie au motif futile et un peu sot, qu'il ne sert à rien. Cette attitude relève d'un idéal de boutiquier. Un destin n'est jamais inscrit dans l'inutilité.

Le patrimoine a cet avantage de satisfaire le regard en nourrissant l'esprit. Il est une fraîcheur qui séduit. Ne le laissons pas s'endormir dans le double linceul du silence et de l'oubli. Il est une espérance parce qu'il est un héritage. Il est un luxe sans paillettes, capable de faire partager le temps au delà des heures présentes. L'art n'est-il pas le meilleur moyen de se survivre à soi-même ? Mais le patrimoine est souvent un échange avec les autres : de lui naît l'existence sociale. A ce titre, il est un trésor collectif, c'est-à-dire une part de bonheur de chacun de nous.

En n'essayant pas, on se trompe toujours, mais qu'en essayant, on se trompe quelquefois. Nous pouvons transmettre au futur les vérités rassurantes du passé pour éviter que ce qui a été rayonnement devienne cendres.

Il ne faut pas admirer petitement les petites choses. Les pierres, belles et sans âge, ont de la mémoire. Et il est des endroits et des choses qui ne sont pas exceptionnels, mais qui sont inoubliables car ils sont pleins d'indulgence, d'usage, de souvenirs. Ils savent réciter un alphabet disparu, mais toujours présent dans nos cœurs.

Négliger ou abandonner le patrimoine, serait une injustice, une faute. Car, il est surtout une belle passerelle entre les hommes au lourd passé et au présent fragile. A défaut qu'elle soit suffisante, il faut avoir l'idée de la renforcer.

Evitons que nous-mêmes et la postérité souffrent d'éclipses. Sachons laisser des traces de nous à la disparition du souvenir des autres. Laissons le patrimoine poser sa main sur la nôtre pour nous convertir. Certes, la vie est ainsi faite que nos décisions sont un va-et-vient entre le coeur et la raison. Il arrive que l'un et l'autre s'écoutent, s'entendent, s'accordent, se superposent, se parlent d'une même voix pour dire la force de ce que nous sommes. Et, si par hasard, votre raison et votre cœur sont en dissonance quand ils évoquent le patrimoine, je vous en prie, écoutez votre cœur : il a souvent raison.

L'Amour peut vivre sans violons, mais le patrimoine a besoin de chansons.

Merci pour lui d'avoir écouté la mienne.